sujet de la gare de Saint-Damien, dans la circonscription de Bellechasse. Les chiffres démontrent que l'exploitation de cette gare n'est pas déficitaire. Au fait, l'exploitation augmente d'une façon considérable, car, en 1968, le chiffre d'affaires s'établissait à \$15,000, en 1969, à \$18,000, et du 1er janvier au 30 juin 1970, à \$21,600. Cela justifierait certainement une étude plus approfondie de la situation, afin de répondre aux besoins de la localité de Saint-Damien et des municipalités environnantes.

Or, il se trouve à Saint-Damien une industrie très importante de produits plastiques, qui prend de l'expansion à un rythme très accéléré et qui exige l'amélioration des services publics, si l'on veut qu'ils puissent répondre d'une façon plus adéquate aux besoins et à l'expansion de cette industrie et des autres qui pourraient s'établir à cet endroit. Je souhaiterais qu'on tienne compte de ces recommandations avant de prendre des décisions qui seraient peut-être nuisibles à l'expansion industrielle de cette région, car nous sommes encore loin d'avoir atteint au degré d'expansion des grands centres. Nous voulons que l'expansion industrielle s'effectue plus rapidement, afin de trouver un substitut à la production agricole qui se détériore à vive allure, parce que la politique du gouvernement ne correspond pas aux besoins des petites entreprises agricoles de ce milieu.

Monsieur l'Orateur, je voudrais également demander qu'on effectue les réparations qui s'imposent à la gare de Saint-Malachie, qui existe depuis de nombreuses années, et qu'on laisse se détériorer. Cela ne fait pas bonne impression sur les passants. Cette gare a une certaine importance, puisque la Commission des transports a jugé, il y a à peine un an et demi, qu'il valait la peine de la maintenir en exploitation. Ces améliorations permettraient à cette gare de faire une meilleure impression sur les passants, notamment sur les touristes américains.

Je voudrais appeler l'attention de l'honorable ministre des Transports sur le service des trains qui circulent entre Québec et Ottawa.

De Québec à Ottawa, le service matinal est assez bon et correspond aux besoins. Cependant, d'Ottawa à Québec, le service n'est pas aussi bon, car on a supprimé certains trains entre Montréal et Ottawa. Toujours est-il que j'ai reçu de nombreuses plaintes à ce sujet. Des requêtes m'ont été présentées et je les ai transmises à qui de droit. Malheureusement, la situation ne s'améliore pas.

Si l'on veut réellement justifier la demande de crédits, je suis d'avis qu'on devrait en même temps améliorer le service, afin qu'on puisse dire à la population: Le Parlement a voté des millions de dollars pour améliorer le service, le rendre plus conforme aux besoins et favoriser le développement du pays.

• (3.20 p.m.)

[Traduction]

M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'abrégerai mes observations car je sais que d'autres députés voudraient prendre la parole. Je tiens à donner mon avis sur le CN et Air Canada en général et plus particulièrement sur le comportement du CN vis-à-vis de ses retraités. On y a fait allusion cet après-midi lors de la présentation de l'amendement.

[M. Lambert (Bellechasse).]

Tout d'abord, qu'il me soit permis au nom de mon collègue, de dire qu'en bien des circonstances, quand quelqu'un dit que quelque chose est impossible à comprendre, on peut le prendre comme un compliment. Un député robuste arrivant d'un coin pittoresque et passionnant comme la province de Terre-Neuve devrait prendre comme un compliment le fait que quelqu'un dise qu'il n'y comprend rien, tout comme lorsqu'on dit d'une femme: «Mon Dieu, il est impossible de la comprendre», nous voulons dire qu'elle est mystérieuse, qu'elle intrigue et qu'elle est désirable. Je suis sûr que c'est ce que le député de cette île mystérieuse à l'autre bout du continent avait à l'esprit lorsqu'il parlait de Terre-Neuve. Mais restons-en là pour l'instant.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'accepte, par votre intermédiaire, les excuses du député au nom de son collègue. Je crains, monsieur l'Orateur...

M. Osler: Je veux m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: Le député pose-t-il la question de privilège?

M. Osler: Oui, monsieur l'Orateur. Je regrette d'interrompre mon ami de Terre-Neuve. Je n'ai rien voulu dire de déplacé au sujet de Terre-Neuve, et si le député voulait bien examiner ses propres observations il s'apercevrait que je les lui ai plus ou moins répétées. Je tentais de rappeler qu'il existe probablement un sujet que les Terre-Neuviens connaissent mieux que les habitants de la côte ouest du Canada. Si le député examine le hansard, il verra que sa critique était plutôt injustifiée.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député est prié de se rasseoir. J'estime que le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) et celui d'Esquimalt-Saanich (M. Anderson) en ont assez dit. Cet échange de vues a été intéressant mais, à mon avis, il serait avantageux pour la Chambre qu'elle entende le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Osler).

M. Osler: Monsieur l'Orateur, j'aimerais partager votre confiance, et j'espère qu'il sera avantageux pour la Chambre d'entendre le député de Winnipeg-Sud-Centre. Winnipeg reçoit beaucoup de marchandises, en entrepose beaucoup et en expédie beaucoup. J'apprends avec plaisir que nous n'avons pas oublié que ces marchandises parviennent à Winnipeg des quatre coins du pays. Le chemins de fer, c'est dans une grande mesure l'industrie qui nous fait vivre et c'est ce qui rend utile notre association avec le Canadien National. Winnipeg compte des cours importantes qui emploient bon nombre de gens. Plusieurs sont affectés au matériel roulant.

• (3.30 p.m.)

Je ne suis pas du tout d'avis qu'un parlementaire a même le droit de dire qu'un politicien est autorisé à